

# Réponse de Michèle PHAM-BARANNE au questionnaire envoyé par le collectif Access 65

Madame Odile LE GALIOTTE, Directrice de la Délégation APF65,

pour le Collectif Associatif 65 - APF Délégation 65—ZI Nord—Route d'Auch 65800 Aureilhan

Madame,

Je vous remercie pour ce questionnaire qui nous permet de présenter nos propositions visant à améliorer le cadre de vie et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. En effet, cette cause est l'une de nos préoccupations, et **les ambitions nouvelles que nous portons dans cette liste PS-PRG attestent de notre volonté d'agir pour l'accessibilité.**

La note que Tarbes a obtenu au 5<sup>ème</sup> baromètre de l'accessibilité est de 5/20 pour l'accessibilité des équipements municipaux alors même qu'en 2012 la ville avait obtenu deux points de plus. **Ce bilan plus que médiocre implique de la nouvelle équipe municipale une politique active et de véritables actions pour améliorer le bien-être de la population tarbaise dans sa globalité.**

Les réponses à ce questionnaire vous les présentent.

En espérant répondre à votre attente, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments distingués et les plus dévoués.

Michèle PHAM-BARANNE

## **1 – Le cadre de vie de la ville :**

### **1.1 - Quel sera votre action auprès des commerces de proximité pour rendre leur magasin accessible ?**

Nous souhaitons mener des actions de sensibilisation auprès des commerçants et leur présenter les différents moyens d'action dont ils disposent pour rendre leur magasin accessible. Une équipe municipale sera mise en place pour diagnostiquer, d'abord en centre-ville, les commerces qui ne remplissent pas cette obligation légale mais surtout cette obligation morale, et pour ensuite les sensibiliser.

La communication, la pédagogie et l'accompagnement de ces commerçants seront les moyens d'action que nous emploierons.

### **1.2 - A mi-mandat, quel pourcentage pensez-vous atteindre en matière de mise en conformité de la voirie et des espaces publics ?**

Avant 2017, nous nous engageons à rendre l'ensemble de la voirie et des espaces publics accessibles.

**1.3 - Pensez-vous mettre en place un transport urbain dans votre ville, et s'il existe déjà, comptez-vous l'adapter à tous les types de handicap ?**

Nous avons pour objectif de revoir, dans le cadre du Grand Tarbes, le Plan de déplacement urbain et de proposer davantage de places pour les personnes en situation de handicap. Nous étudierons la possibilité de mettre en place un transport urbain adapté à tous les handicaps. Nous agirons en premier lieu pour les handicapés moteurs.

**1.4 - Pensez-vous équiper tous les feux tricolores, avec un système sonore, homologué, d'ici à mi-mandat (2017) ?**

Les feux tricolores sont en effet l'une de nos priorités en matière d'accessibilité. Une étude de faisabilité permettra de déterminer un plan pluriannuel de financement de feux tricolores adaptés. Nous souhaitons que cela soit réalisé rapidement.

**2 – Les équipements municipaux :**

**2.1 - Quel sera votre agenda pour la mise aux normes de vos bâtiments (mairie, stades, gymnases, piscine, salle des fêtes...) ?**

- 2014 : réalisation d'une étude globale (diagnostic, plan pluriannuel de financement, priorisation des actions) pour permettre une mise aux normes des bâtiments municipaux ; il s'agira de réactualiser le diagnostic de 2009 mené par l'APAVE portant sur la mise en accessibilité des équipements et aménagements communaux.
- 2015 - 2016 : mise aux normes

La commune ne doit pas être dans l'illégalité en 2015 mais le retard pris par l'équipe sortante ne permettra peut-être pas à la nouvelle équipe municipale de satisfaire nos obligations légales. L'évaluation faite en 2009 par l'APAVE sur le coût des travaux d'accessibilité s'élevait à 2,2 M€ pour la voirie et les espaces publics et à 8,2M€ pour les équipements recevant du public. Le bilan de la Commission communale d'accessibilité fait apparaître pour 2013 une dépense de la commune de 140 000 €. Aussi, malgré ce retard avéré, nous tâcherons d'agir vite et efficacement. Nous savons qu'il y a urgence.

**2.2 - Quels équipements municipaux ne seront pas accessibles d'ici au 1er janvier 2015 ?**

L'étude globale que je viens d'évoquer permettra de le déterminer.

**3 – La politique municipale :**

**3.1 - Pensez-vous nous communiquer un bilan annuel dans le cadre des commissions communales d'accessibilité ?**

Oui, car nous souhaitons agir en toute transparence.

**3.2 - Pensez-vous nous communiquer, chaque année, le plan de mise en accessibilité pour l'année suivante ?**

Oui, je le répète la transparence de l'action municipale est une de nos ambitions. La démocratie n'est efficace et l'action municipale efficace que dans le partage de l'information.

**3.3** - Une fois élu, vous engagez-vous à réunir la commission communale accessibilité d'ici au 30 juin 2014 ?

Oui, nous la réunirons et nous rendrons publics les résultats de cette étude que nous commanderons pour la fin de l'année 2014.

**3.4** - Lors de vos appels d'offre, dans le cadre de la construction ou du réaménagement de logements, vous engagez-vous à demander aux entreprises d'avoir le label Handibat ?

Oui, nous voulons établir des critères qualitatifs et transparents dans le cadre de nos appels d'offre. Le label Handibat en fait partie.

**3.5** - Dans le cadre de la création ou de la restructuration du site internet de la ville, vous engagez-vous à le rendre accessible aux quatre déficiences et à y mentionner les infrastructures adaptées (Etablissements recevant du public, un plan de stationnement...) ?

C'est un point que nous devons budgétiser. Nous le ferons ! Ce sera l'une de nos priorités.

**3.6** - Vous engagez-vous à créer un guide recensant les structures labellisées tourisme et handicap ?

Oui, sur la base des résultats de l'étude que nous lancerons, nous publierons un guide des équipements municipaux mais aussi des structures labellisées Tourisme et Handicap.

**3.7 - Inscrivez-vous dans votre profession de foi vos engagements et votre détermination par rapport à l'accessibilité ?**

Oui, nombre de nos ambitions visent à améliorer l'accessibilité. Par exemple :

- En matière d'urbanisme, nous rattraperons le retard pris dans l'adaptation des équipements municipaux ;
- En matière de logement, nous développerons des logements adaptés aux personnes en situation de handicap et nous nous impliquerons dans le programme Habiter Mieux ;
- En matière de déplacements, nous réviserons le PDU et mettrons en place des modes de déplacements urbains adaptés.
- Nous augmenterons le nombre de places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap et nous étudierons ensemble d'éventuelles exonérations de paiement.

**L'accessibilité est un enjeu de société ; un enjeu de cohésion, d'inclusion et de solidarité pour lequel nous agissons activement.**